Pour participer à l'entretien de de notre lieu communautaire de Saint-Pierre et soutenir nos missions auprès des plus pauvres :

Don par chèque

□ Je souhaite faire un don de :

□ 40€ □ 80€ □ 120€ □ autre :.....€

Merci de compléter ce document, d'y joindre votre don par chèque libellé à l'ordre de la Fondation des Monastères et de nous envoyer le tout à : petites sœurs de l'Agneau – Saint-Pierre – 11270 Plavilla

Don par prélèvement automatique

□ Je souhaite faire un don régulier

□ tous les mois □ tous les 3 mois de : □ 40€ □ 80€ □ 120€ □ autre .....€

Tous les frais sont pris en charge par la Fondation. Les prélèvements seront suspendus sur simple appel téléphonique (01 45 31 02 02). Je remplis l'autorisation ci-dessous **en joignant un RIB**.

Mandat de prélèvement SEPA Indentifiant créancier SEPA : FR05ZZZ440203

En signant ce formulaire de mandat pour un prélèvement régulier, vous autorisez la Fondation des Monastères à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Votre banque continuera à le débiter, conformément aux instructions de la Fondation des Monastères. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Email obligatoire (si vous en possédez un) : .....

Nom et adresse du créancier : **Fondation des Monastères - 14, rue Brunel - 75017 Paris**

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter du titulaire du compte à débiter :

Établ. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Désignation du compte à débiter

IBAN : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

BIC : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Lieu et Date : ..... Signature : .....

VOS AVANTAGES FISCAUX. Pour tout don, vous recevrez un reçu fiscal.
Vous êtes un particulier, vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.
Vous êtes redevable de l'IFI : vous pouvez imputer 75% de votre don dans la limite de 50 000€.
Vous êtes une entreprise : votre réduction d'impôt sur l'IS = 60 % de votre don, dans la limite de 5‰ de votre C.A. H.T.

La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique, (14 rue Brunel 75017 PARIS – 01 45 31 02 02 - www.fondationdesmonasteres.org), est l'organisme habilité à recevoir les dons, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes. 5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation, pour aider d'autres communautés en difficulté.
La Fondation des Monastères est éligible aux déductions fiscales en vigueur dans le cadre de l'impôt sur le revenu (IR), de l'impôt de solidarité sur la fortune (IFI) et de l'impôt sur les sociétés (IS-BIC). Elle délivre systématiquement un reçu fiscal.
Conformément à la loi Informatique, vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant.
Pour exercer ce droit , contactez la Fondation des Monastères par écrit ou par mail : fdm@fondationdesmonasteres.org